



SAISON 2021-2022



Procès-Verbal Intégral N°01 du 04/09/2021

Siège social

32 chemin de Terron
06200 NICE

Le Secrétariat est
ouvert de 15h00 à 18h30
du lundi au vendredi

Tél : 04.92.15.80.30

Fax : 04.93.96.42.42

M@il:

secretariat@cotedazur.fff.fr

Site Internet

<http://cotedazur.fff.fr/>

INFORMATION :

Le District de la Côte d'Azur
recrute un
Conseiller Technique
Départemental
chargé du
Plan de Performance et
de la Formation (CTD PPF)

**** Plus d'infos sur notre site ****

SOMMAIRE :

Comité de Direction	2
Championnats à 11	10
Coupes	12



COMMISSION DE DIRECTION

Réunion du 30 août 2021

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MMES. Patricia ARNOUX, Rosette GERMANO, Christine TASTAVIN, MM. Serge BESSI, Pascal BISTARELLI, Alain BROCHE, Claude COLOMBO, Gilles ERMANI, Bernard JAMMES, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Frédéric MINERVA, Francis MAGGI, Christian POMATTO, Georges ROMANO, François ROUSTAN, Patrick SCALA

Excusés : MME Geneviève EVRARD, D^r Louis TIBONI

Assiste : M. Stéphane DUDILLIEU (Directeur)

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Début des travaux à 18h00.

CONDOLEANCES

Le Président et les membres du Comité de Direction tiennent à présenter à Monsieur Gérard AUDEL, membre de la Commission des Coupes toutes leurs condoléances attristées, suite au décès de son épouse.

A la suite du décès de M. Joseph MARTIN, membre pendant de très nombreuses années de notre Commission des Coupes et dirigeant historique de l'ESSNN ; le Président et le Bureau Exécutif adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à son Club.

FELICITATIONS

Au club de l'U.S Valbonne, lauréat régional du P.E.F (Projet Educatif Fédéral).

Aux clubs Labellisés Jeunes féminines :

Argent : USCBO, FC CARROS, JS JUAN-LES-PINS.

Or : AS MONACO Football Féminin.

Aux clubs labellisés Jeunes :

Espoir : AS FONTONNE, ES DES BAOUS, AS MOULINS.

Excellence : JS JUAN-LES-PINS, FC MOUGINS, VS JEAN-BEAULIEU, US MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Au club de J.S JUAN-LES-PINS, lauréat régional Club Lieu de Vie.

INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président Edouard DELAMOTTE remercie les membres de leur présence et souhaite que la situation sanitaire aille en s'améliorant afin de permettre de mener cette saison 2021/2022 à son terme.

Il rappelle les dispositions des protocoles de reprise des compétitions, validées par la FFF, à la suite de la mise en application des dispositions légales, notamment celles concernant l'utilisation du « Pass Sanitaire ». Les clubs sont invités à respecter scrupuleusement l'ensemble de ses règles qui s'appliquent aux compétitions organisées par le DCA.

PERSONNEL

M. Sofiane BOUSDIRA a démissionné de ses fonctions de CTD PPF pour un poste en Outre-mer. Le Comité de Direction le remercie chaleureusement du travail qu'il a accompli auprès du DCA ces dernières années, et lui souhaite une pleine réussite pour la suite de sa carrière professionnelle.

Par ailleurs, afin de pallier son remplacement, une offre d'emploi va être mise en ligne prochainement. Le poste nécessite d'être titulaire du DES.

NOMINATIONS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Le Comité de Direction procède à la nomination des membres des Commissions Départementales selon les compositions figurant en fin de procès-verbal.

Les Commissions sont nommées pour la saison en cours et peuvent être complétées ou modifiées à tout moment.

Les Commissions de Discipline et d'Appel Disciplinaire sont nommées pour toute la durée de la mandature (2020/2024) et ne peuvent faire l'objet de modifications, hormis le remplacement d'un membre quittant la Commission.

CALENDRIERS DES REUNIONS

Bureau Exécutif :

Afin de « coller » au plus près avec l'actualité sportive issue des rencontres du week-end, il est décidé que les réunions du Bureau Exécutif se tiendront tous les lundis à partir de 18h30 au siège du District. En cas de lundi férié, la réunion sera reportée au lendemain, soit le mardi.

Comité de Direction :

Une séance plénière du Comité de Direction se tiendra tous les 2èmes lundis de chaque mois à partir de 18h00 au siège du District.

Pour la saison 2021/2022 les Comité de Direction se tiendront :

Lundi 11 octobre 2021.

Lundi 8 novembre 2021.

Lundi 13 décembre 2021.

Lundi 10 janvier 2022.

Lundi 14 février 2022.

Lundi 14 mars 2022.

Lundi 11 avril 2022.

Lundi 09 mai 2022

Lundi 13 juin 2022

Le calendrier pourra être aménagé en fonction des circonstances.

COMPETITIONS

M. Serge BESSI présente la saison 2021-2022 pour les Championnats à 11 seniors et jeunes, à ce jour, 167 équipes de jeunes sont engagées dans les compétitions générationnelles et 100 équipes en championnats seniors. Les calendriers ont été établis en essayant de satisfaire les nombreux desiderata dans la mesure des possibilités réalisables.

COMPETITIONS SENIORS

Le Bureau Exécutif propose au Comité de Direction de faire passer le championnat senior D5 poule A de 12 à 14 équipes uniquement pour la saison 2021/2022.

En effet, la D5 est la dernière division du District, à ce jour nous avons 26 engagements.

Le règlement affectant les accessions en division supérieure n'est pas modifié.

COMPETITIONS JEUNES

Après le glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats, des défections ont été enregistrées lors des engagements en U16 D1.

Après application des directives du COMEX du 06 mai 2021 à savoir :

Dans le cas où il existera des places vacantes, pour quelque motif que ce soit, il y aura lieu d'appliquer les règles en matière de vacances précisées dans les textes de l'instance concernée (article 41 des R.S du DCA), en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020 (championnat U14).

Il s'avère qu'il ne reste aucune équipe dans l'ordre du classement U14 D1 ou D2 (2019/2020) répondant à ces critères.

En conséquence, le Bureau Exécutif propose que le championnat U16 D1 pour la saison 2021/2022 soit composé de 10 équipes.

Au terme de la saison 2021/2022, pour permettre un retour à la structure initiale du championnat U17 D1, le dernier de U16 D1 sera rétrogradé en U 17 D2 et les 2 premiers de chaque poule de U16 D2 accéderont en U 17 D1.

FOOTBALL à EFFECTIF REDUIT

Afin de donner aux clubs, un délai supplémentaire pour la mise en place des équipes évoluant en Critérium U12/U13, M Alain BROCHE propose au Comité de Direction de reporter la première journée au 25 septembre 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COUPES

M Julien LANDUCCI présente le calendrier des Coupes Côte d'Azur, réalisé en concertation avec le Commission des Championnats.

Il rappelle les catégories concernées par les Coupes Côte d'Azur des jeunes à savoir :

U20 ouverte aux U19 et U20

U18 "Michel KITABDJIAN" ouverte aux U17 et U18

U16 "Pierre OLIVARI" ouverte aux U16 et U15

U14 "Charles AGNELLI" ouverte aux U14

MIXITE

En application de l'article 155 des R.G. de la FFF, l'O.G.C.Nice sollicite pour son équipe U15F à 11 la possibilité de participer au championnat U14 masculin et l'A.S Cannes sollicite pour son équipe U15 F à 11 la possibilité de participer au championnat U15 D2/D3 masculin.

Le Comité de Direction du DCA, donne son accord après l'avis favorable émis par la Commission Technique Régionale.

CARTON VERT

Reconduction de l'opération carton vert pour la saison 2021/2022 en catégories U14 D1 (phase championnat) et U15 D1, véritable outil de valorisation des bons comportements, ce dispositif permettra de récompenser des jeunes joueuses/joueurs qui se font remarquer pour de bonnes raisons lors des rencontres de championnats.

Une présentation du dispositif sera proposée aux clubs par la commission Technique du DCA.

ARBITRES

M. Gilles ERMANI fait un point sur la rentrée du corps arbitral, à ce jour 240 arbitres ont renouvelé leur licence cependant, des inquiétudes demeurent suite aux mesures prises pour remédier à la crise sanitaire.

Les 4 et 5 septembre 2021, 140 arbitres passeront des tests physiques sur les installations du stade de la Lauvette à Nice.

Cette préparation sera suivie de 15 soirées de travail sur l'étude des modifications réglementaires applicables dès cette saison.

Dans la mesure de ses possibilités, pour les championnats des jeunes, la Commission Départementale des Arbitres assurera la présence d'un officiel outre les D1 en brassages U14 et U20.

JOURNEE EVASION

« Premier de cordée », association qui propose gratuitement des animations sportives auprès des enfants en situation de handicap, organise le 29 septembre 2021, une journée Evasion à l'Allianz Riviera.

Afin de pouvoir proposer une activité Football, cette association sollicite le DCA pour bénéficier de la présence d'éducateurs et de matériel sportif.

Le Comité de Direction à l'unanimité, émet un avis favorable à cette action caritative.

TERRAINS

M Patrick SCALA, Président de la Commission Régionale des Terrains, porte à la connaissance du Comité de Direction la remise à jour des fichiers relatifs aux terrains et les problèmes qui subsistent sur le classement de certaines installations sportives (terrains et gymnases) de diverses communes des Alpes-Maritimes. La Commission Départementale des Terrains prendra en charge ce dossier, le contrôle des terrains ou de l'éclairage de ces installations sera programmé en priorité.

MEMBRES DES COMMISSIONS

Les Commissions sont nommées pour la saison en cours et peuvent être complétées ou modifiées à tout moment (hors Commissions de Discipline et d'Appel Disciplinaire nommées pour toute la durée de la mandature 2020-2024).

DÉPARTEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ARBITRES

Président d'Honneur :

M. Michel KITABDJIAN †

MEMBRES D'HONNEUR

M. Roger ATTALI †

M. Lucien D'ANGELO †

Président :

M. Gilles ERMANI

Vice-Président Délégué

M. Jacques THAON

Vice-Président Délégué au Comité de Direction :

M. Claude COLOMBO

Vice-Président :

M. William HOENIG

Membres :

M. Victor BERG AUDIC

M. Laurent CAPPATTI

M. Claude CASTROFLORIO

M. Sébastien CHILOTTI

M. Laurent CONIGLIO

M. Fadil DARRAZ

M. Joffré GRAGLIA

M. Loris	LEPORATI
M. Alexandre	MARY
M. Alain	MORETTI
Mlle. Bianca Elena	GIURAN
M. Julien	NUCERA
M. Youssef	SIAD
M. Claude	STRAMACCONI
M. Ahmed	TALEB

Membre non arbitre :

M. Joseph	MURRIS
-----------	--------

Membre éducateur :

M. Pascal	BISTARELLI
-----------	------------

Membres associés :

M. Julien	BARLOZZI
M. Jules	BELCADI
M. Bilel	BOULAHYA
M. Loïc	CHABANE Loïc
M. Foëd	DARRAZ
M. Lorenzo	GIULIANO
M. Louis	LUNGERI
M. Alexis	MARINSALTI

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS

Président :

M. Franck	FUHRER
-----------	--------

Secrétaire :

M ^{me} Marcelle	VIAL
--------------------------	------

Membres :

M. Alain	BRITO
M. Jean-Louis	CANESTRIER

COMMISSIONS DES CHAMPIONNATS ET DES COUPES

Superviseur Général :

M. Francis	MAGGI
------------	-------

FOOTBALL A ONZE

Président

M. Serge	BESSI
----------	-------

Membre :

M. Jacques	DUBAR
------------	-------

COUPES

Président d'Honneur :

M. Fred	ATLANI
---------	--------

Président :

M. Julien	LANDUCCI
-----------	----------

Membres :

M. Vincent	AUDEL
M. Marc	BENINCASE
M. André-Pierre	COUFFET (Coupes Féminines)
M. Jean-Paul	DELALANDE
M. Denis	RICCI
M. Romain	SENESI

FOOTBALL À EFFECTIF RÉDUIT

Président :

M. Alain	BROCHE
----------	--------

Membres :

M. Joël BOLLIE	
M. Ridha	DJAFFAL
M. Gerald	FUSTIER
M. Patrick	LEVY
M. Jean-Baptiste	SCIMECA

FOOTBALL DIVERSIFIÉ (ENTREPRISE - SENIORS À 7)

Responsable Administrative :

Mme. Elisabeth CATANIA

Membres :

M. Raymond LASSERRE
M. William LAURO

FUTSAL

Président :

M. Patrick LEVY

Membres :

M. Khalil BENCHEIKH
M. Raymond LASSERRE

BEACH SOCCER ET FOOT VOLLEY

Président :

M. Pascal BISTARELLI

CHAMPIONNATS FÉMININS

Président :

M. Jean Claude SCHMIDT

Membres de droit :

M. Christophe DUPONT (CTD DAP)
M. Stéphane GALIANO

COMMISSION DES TOURNOIS

Président :

M. Gilles ERMANI

Membres :

M. Claude CASTROFLORIO
M. Patrick SCALA

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

COMMISSION TECHNIQUE

Présidente :

M^{me} Rosette GERMANO

Coordination Technique :

M. Francis MAGGI

Secrétaires et audits :

M. Claude GIMENEZ
M. Jacques PELERINS

Membres de droit :

M. Christophe DUPONT (CTD DAP)
M. Stéphane GALIANO

Membres :

M. Mickaël ABOU
M. Jean-Jacques ASSO
M^{lle} Laura BUDIN
M. Gilbert CASTELLO
M. Rudy DISPINSERI
M. Jérôme FENILE
M. Allan HAGENSTEIN
M. Ryad HAMMOUD
M. Riad KAAFARANI
M. Philippe LINGUA
M^{lle} Gaëlle MAUDUIT
M. Ibrahim MOUSTAKIM
M. Olivier PACE
M. Cyrille PETIT
M. Laurent PIOMBO
M. Jérémy RENNA
M. David REY
M. Claude RONDEAU

M ^{me} Carine	ROSA
M. David	SAFFIOTI
M. Stéphane	SALOMON
M. Guy	SPORN

DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET FÉMINISATION

Présidente :

M ^{me} Patricia	ARNOUX
--------------------------	--------

Coordination Technique :

M. Francis	MAGGI
M ^{me} Rosette	GERMANO

Secrétaire :

M ^{lle} Laura	BUDIN
------------------------	-------

Membres de droit :

M. Christophe	DUPONT (CTD DAP)
M. Stéphane	GALIANO

Membres :

M. Patrice	BOYER
M. André-Pierre	COUFFET
M. Adrien	DALMASSO
M ^{me} Geneviève	ÉVRARD
M ^{me} Patricia	FONTAN
M. Fabrice	KLEIN
Mme. Marjorie	LALANE
M ^{lle} Gaëlle	MAUDUIT
M. Jean Marc	RESSAIRE
M ^{me} Carine	ROSA

DÉPARTEMENT RÉGLEMENTATION

COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE (2016-2020)

Président :

M ^e Nicolas	DONNANTUONI
------------------------	-------------

Délégué du Comité de Direction :

M. Georges	ROMANO
------------	--------

Membres :

M ^e Patrick	MATHIEU
M. Alain	MORETTI
M. Didier	MOUROT

COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL

Président :

M ^e Nicolas	DONNANTUONI
------------------------	-------------

Délégué du Comité de Direction :

M. Georges	ROMANO
------------	--------

Membres :

M. Francis	MAGGI
M ^e Patrick	MATHIEU
M ^{me} Christine	TASTAVIN

COMMISSION DE DISCIPLINE (2016-2020)

Membre d'honneur :

M. Jean-Charles	BALLESTER
-----------------	-----------

Président :

M ^e Christian	POMATTO
--------------------------	---------

Membres :

M. Romain	BARRIERA
M. Yves	CANESSA
M. Stéphane	DI SCALA
M. Pierre	LAFON
M. Jean	MILITON
M. Serge	PERAGNOLI
M. Alain	PUJOL REY
M. Gérard	RENAUDO
M. Claude	STRAMACCONI

Instructeurs :

M. Stéphane DUDILLIEU
M^{lle} Catherine SZYNAL

Chargé des Appels :

Le Bureau du Comité de Direction

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**Président :**

M. Claude COLOMBO

Membres :

M. Claude CASTROFLORIO
M. Gilles ERMANI
M. François ROUSTAN
M. Stéphane SALOMON
M. Patrick SCALA
M. Jacques THAON

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS**Président :**

M^e Jean SAFFORES

Délégué du Comité de Direction :

M. Pierre LAFON

Membres :

M. Gérard DARMON
M. Christian FLAMINI

COMMISSION SPORTIVE**Président :**

M. Jean MILITON

Délégué du Comité de Direction :

M. Pierre LAFON

Membres :

M. René DALMASSO
M. William LAURO

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**Président :**

M. Marc ERETEO

Délégué du Comité de Direction :

M. Patrick SCALA

Membres :

Mme. Nathalie MARTINACHE
M. Claude CONTI
M. Olivier PACE
M. Denis RICCI

DÉPARTEMENT RESSOURCES**DÉTECTION, RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES ARBITRES****Président :**

M. Gilles ERMANI

Vice-Président :

M. Claude COLOMBO

Membres :

Mme. Bianca Elena GUIRAN
M. Laurent CONIGLIO

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS DIVERSES**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS**

M. Alain BROCHE
M. Édouard DELAMOTTE

COMMISSION ÉVÉNEMENTIELLE

Président :

M. Norbert MUZYCZYN

Délégué du Comité de Direction :

M. Georges ROMANO

Membres :

M^{me} Patricia DEPAOLI

M. Jacques LAFRANCE

M^{me} Dany MUZYCZYN

M. Patrick SCALA

M. Armand SCHWITZER

M^{me} Patricia SCHWITZER

M. Denis RICCI

COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET PROMOTION DU FOOTBALL

Président :

M. Frédéric MINERVA

Délégué du Comité de Direction :

M. Édouard DELAMOTTE

Membres :

M. Yoan DENIS

M. Stéphane DUDILLIEU

M. Maxime LABAIL

M. François ROUSTAN

M^{me} Christine TASTAVIN

COMMISSION MÉDICALE

Président :

D^r Louis TIBONI

Membres :

D^r Simon BIHAR

D^r Jean Paul CANOVA

D^r Michel GAILLAUD

P^r Yves JACOMET (Chargé du contrôle des dossiers médicaux des arbitres)

COMMISSION SOCIALE

Président :

M. Édouard DELAMOTTE

Membres :

M. Claude COLOMBO

M. Pierre LAFON

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Président :

M. Gérard FRATANI

Membres :

M. Stéphane DUDILLIEU

M^e Nicolas DONNANTUONI

M. Jean MILITON

M^e Patrick MATTHIEU

M^e Jean SAFFORES

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE

Président :

M^{me} Nathalie PANTALEON

Délégué du Comité de Direction :

M. Pascal BISTARELLI

Membres :

M. Francis MAGGI

M. Stéphane GALIANO

COMMISSION DE MÉDIATION

Président :

M. Patrick SCALA

Membres :

M^{me} Patricia ARNOUX
M. Claude COLOMBO
M^e Christian POMATTO

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES CLUBS

Président :

M. Frédéric MINERVA

Référent LFA :

M. Édouard DELAMOTTE

Membres :

M. Stéphane DUDILLIEU
M. Christian FLAMINI
M. François ROUSTAN

DELEGUÉ A LA SÉCURITÉ

M. Alain MORETTI

CHARGÉ DE LA GESTION DES MATCHES À COUVRIR PAR DES OFFICIELS

M. Serge BESSI

DÉLÉGUÉ AUPRES DU CDOS

M. Alain BROCHE

DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA DDCCS

M. Édouard DELAMOTTE

DÉLÉGUÉS FFSU - UNSS - USEP

M. Pascal BISTARELLI
M. Gilles ERMANI
M. Stéphane GALIANO
M. Christophe DUPONT

Clôture de la séance à 21h00.

Le Président :
M. Edouard DELAMOTTE

Le Secrétaire de Séance :
M. Francis MAGGI

COMMISSION DES CHAMPIONNATS A 11

Se réunit les lundis et jeudis
Ligne directe : 04.92.15.80.34

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-Verbal N°01
Réunion du 02 septembre 2021

Président : M. Serge BESSI

Membres : M. Jacques DUBAR

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : championnats@cotedazur.fff.fr

ENVOI DES RECTIFICATIFS

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains,...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage,...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : **15 jours** avant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

REFUS D'ENGAGEMENT

Seniors D4 : ES Haute Siagne 1

Conformément à l'article 41.2 des Règlements Sportifs du District de la Côte d'Azur, le refus étant intervenu après le 15.06.20, la place de l'ES Haute Siagne 1 est attribuée au club le mieux classé de la division inférieure et ce suivant l'ordre du classement.

C'est par conséquent le **CDJ Antibes 3** qui en bénéficie en ayant fini 4^{ème} avec le meilleur coefficient.

JUMELAGES ET ALTERNANCES

La Commission des Championnats tenait à vous préciser que pour la saison 2021-2022 à venir, en raison de la disparité du nombre d'équipes dans les poules des divers championnats (14 équipes en Seniors D1, 12 équipes en Seniors D2, D3, D4, U17D1, U15 D1, 10 en U16 D1, 5 ou 6 équipes en Poules de Brassage, etc.), il a été extrêmement difficile, voire impossible, de donner satisfaction à toutes vos demandes de jumelage ou d'alternance.

Seules les demandes pour des championnats comportant le même nombre d'équipes dans la poule ont été traitées et satisfaites.

REPRISE DES CHAMPIONNATS

Pour rappel, si des décisions liées aux mesures sanitaires ne viennent pas bouleverser la reprise des championnats, ceux-ci devraient reprendre :

- Pour les seniors à 11, le 12.09.21
- Pour les jeunes à 11, le 18.09.21 (en attente pour le U19 D2)

Les calendriers vous ont été communiqués en début de semaine.

En fonction du nombre de places vacantes dans les poules de brassage, il sera possible d'engager encore quelques équipes **avant le début de la phase 1 du championnat.**

Une fois la 1^{ère} phase commencée, les équipes ne s'étant pas encore engagées pourront le faire avant le début de la 2^{ème} phase et seront intégrées dans la catégorie la plus basse de leur championnat.

COMPETITIONS SENIORS

Le Bureau Exécutif propose au Comité de Direction de faire passer le championnat senior D5 poule A de 12 à 14 équipes uniquement pour la saison 2021/2022.

En effet, la D5 est la dernière division du District, à ce jour nous avons 26 engagements.

COMPETITIONS JEUNES

Après le glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats, des défections ont été enregistrées lors des engagements en U16 D1.

Après application des directives du COMEX du 06 mai 2021 à savoir :

Dans le cas où il existera des places vacantes, pour quelque motif que ce soit, il y aura lieu d'appliquer les règles en matière de vacances précisées dans les textes de l'instance concernée (article 41 des R.S du DCA), en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020 (championnat U14).

Il s'avère qu'il ne reste aucune équipe dans l'ordre du classement U14 D1 ou D2 (2019/2020) répondant à ces critères.

En conséquence, le Bureau Exécutif propose que le championnat U16 D1 pour la saison 2021/2022 soit composé de 10 équipes.

Au terme de la saison 2021/2022, pour permettre un retour à la structure initiale du championnat U17 D1, le dernier de U16 D1 sera rétrogradé en U 17 D2 et les 2 premiers de chaque poule de U16 D2 accéderont en U 17 D1.

CORRESPONDANCES

ENT. CONQUE MADELEINE VICTORINE : Refusant l'engagement de leur équipe U18 en D1 et demandant son engagement en poule de Brassage (courriel du 05.08.21). Nécessaire fait.

REV.S. ST ISIDORE : Demandant la suppression de leur équipe U17 Brassage et son remplacement par une 2^equipe U16 Brassage (courriel du 20.08.21). Nécessaire fait.

U.S. PLAN DE GRASSE : Demandant l'engagement d'une équipe en U20 Brassage. Les poules étant complètes et la demande hors délai, cette dernière est mise attente.

A.S. VALLÉROISE FOOTBALL : Demandant l'engagement d'une équipe senior en D5 (courriel du 20.08.21). Nécessaire fait. De ce fait, la Poule D5 A passe à 13 équipes.

ENT. S. DES BAOUS F. : Demandant l'engagement d'une 2^{ème} équipe en U18 Brassage (courriel du 27.08.21). Nécessaire fait.

USONAC ST ROCH VIEUX NICE : Demandant le retrait de leur équipe U15 Brassage (courriel du 30.08.21). Nécessaire fait.

EURO AFRICAN ASSOCIATION : Demandant l'engagement d'une équipe en U17 Brassage (courriel du 01.09.21). Nécessaire fait.

U.S. VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS : Demandant l'engagement d'une 2^equipe en U16 Brassage (courriel du 01.09.21). Nécessaire fait.

A.S. ROQUEBILLIÈRE : Demandant le retrait de leur équipe U15 Brassage (courriel du 01.09.21). Nécessaire fait. La Poule E se trouvant par conséquent à 4 équipes, la Commission des Championnats à 11 a décidé de remplacer l'A.S. Roquebillière par le S.C. Vésubie qui se trouvait en Poule F (6 équipes) afin d'équilibrer les deux poules.

DESIDERATAS

S.C. MOUANS-SARTOUX : Désirant que leur équipe U17 D1 joue le samedi à 18h00, que les U15 Brassage jouent le samedi après-midi et que les U14 jouent le dimanche matin.

ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD : Désirant que les U17 D1, les U16 D1, les U15 D1 et U15 Brassage jouent le samedi en fin d'après-midi et que les U20 Brassage, les U18 D1, les U17 Brassage et les U14 Brassage 1 et 2 jouent le dimanche.

Le Président de séance :
M. Serge BESSI

Le Secrétaire de séance :
M. Jacques DUBAR

COMMISSION DES COUPES

Se réunit le mardi à 16 heures

Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°03
Réunion du 31 août 2021

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL

RAPPEL :

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES. TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT. LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPES COTE D'AZUR SAISON 2021/2022 :

DATES DES RENCONTRES :

SENIORS:

**1er Tour: 03/10/2021
Rattrapage : 31/10/2021**

**1/16ème : 28/11/2021
Rattrapage : 19/12/2021**

**1/8ème: 23/01/2022
Rattrapage : 13/02/2022**

**1/4 F: 20/02/2022
Rattrapage : 06/03/2022**

**1/2 F: 27/03/2022
Rattrapage : 08/05/2022**

FINALE : Reste à définir.

U20 :

**1er Tour Eventuel: 03/10/2021
Rattrapage : 24/10/2021**

**1/16ème : 12/12/2021
Rattrapage : 03/01/2022**

**1/8ème: 23/01/2022
Rattrapage : 13/02/2022**

**1/4 F: 20/02/2022
Rattrapage : 20/03/2022**

**1/2 F: 20/03/2022
Rattrapage :**

FINALE: Reste à définir.

U18 – Michel KITABDJIAN :

1er Tour: 10/10/2021
Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 12/12/2021
Rattrapage : 03/01/2022

1/8ème: 20/02/2022
Rattrapage : 20/03/2022

1/4 F: 20/03/2022
Rattrapage :

1/2 F: 01/05/2022
Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

U16 – Pierre OLIVARI :

1er Tour: 03/10/2021
Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 12/12/2021
Rattrapage : 03/01/2022

1/8ème: 20/02/2022
Rattrapage : 20/03/2022

1/4 F: 20/03/2022
Rattrapage :

1/2 F: 01/05/2022
Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

U14 – Charles AGNELLI :

1er Tour: 03/10/2021
Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 12/12/2021
Rattrapage : 03/01/2022
1/8ème: 23/01/2022
Rattrapage : 13/02/2022

1/4 F: 20/02/2022
Rattrapage : 20/03/2022

1/2 F: 20/03/2022
Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

Les dates laissées libres par toutes les autres compétitions sont susceptibles d'être utilisées pour les matches de Coupe Côte d'Azur en retard.

La liste définitive des engagés sera publié au prochain PV.

Le tirage au sort des 1^{er} tour aura lieu au district le Mardi 14 Septembre 2021 à 16H00.

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2021/2022

Afin de faciliter l'organisation et la gestion administrative des sites organisateurs de cette compétition, éviter un trop grand nombre de forfaits, les engagements des équipes aux Festivals U13 et U12 sont réalisés sur FOOTCLUBS.

Chaque club peut engager le nombre d'équipes qu'ils désirent.

Chaque forfait sera sanctionné de l'amende en vigueur dès le 1^{er} tour du Festival U12 et U13.

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, EST FIXEE AU 11/09/2021.

Le 1^{ER} tour du FESTIVAL U12 et U13 aura lieu le 16 OCTOBRE 2021.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE APRES CETTE DATE LIMITE.

Les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du district.

Cahier des charges :

1 sono - 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI